

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE

2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-deux octobre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Sylvie ASSELIN, M. Eric CAUVIN, Mmes Catherine COQUELIN, Isabelle DEGUETTE, MM. Pierrick DELACOTTE, Manoël DUDOUIT, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECUIR, MM. Yann LECUYER, Franck LEGIGAN, Sébastien LEMONNIER, Sébastien LEMONNIER, Serge LEMONNIER, Mme Martine LEPAGE, MM. Gilles MALICOT, Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mmes Pierrette POUSSET, Martine SAVARY, MM. Vivek SINGH, Mmes Aurélie VERGIN, Laëtitia VIVIER

Excusés : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD, Mme Esther BEUVE qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GAUTIER, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Nathalie LECLER qui a donné pouvoir à M. le Maire, M. Alain LENESLEY qui a donné pouvoir à Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DEGUETTE

Date de convocation : 15 octobre 2020

Date d'affichage : 27 octobre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Délib. n°2020-066 : Théâtre du Préau de Vire - convention de partenariat 2020-2021

Comme les années précédentes, dans le cadre de son projet de développement de la culture en milieu rural, le Théâtre du Préau de Vire propose aux communes du canton intéressées (Condé-sur-Vire, Tessy-Bocage et Torigny-les-Villes), l'organisation de représentations théâtrales sur leur territoire.

A Condé-sur-Vire, deux spectacles sont programmés :

- ✓ **jeudi 26 novembre 2020 : « Marilyn ma grand-mère et moi »**
- ✓ **mercredi 2 juin 2021 : « Les femmes de Barbe Bleue »**

Prix des places :

- 9 € par personne
- 4 € pour les étudiants, scolaires, demandeurs d'emploi

Sur le projet de convention, il est mentionné 10 € et 5 €. Mais, pour des raisons de cohérence tarifaire, il est proposé de s'aligner sur les droits d'entrée de Villes-en-scène (9 € et 4 €).

La billetterie est tenue par les services de la commune. Les recettes sont réparties à concurrence de 50 % pour le Théâtre du Préau et de 50 % pour la commune.

Une participation forfaitaire de 2 000 € est demandée à la commune.

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

Envoyé en préfecture le 28/10/2020

Reçu en préfecture le 28/10/2020

Affiché le

SLO

ID : 050-200063592-20201022-DELIB2020_066-DE

- Approuver les termes de la convention de partenariat 2020-2021 avec le Théâtre du Préau de Vire ;
- Habilitier le Maire à signer la convention et tous autres actes afférents à l'organisation de l'évènement.

Pour : 27	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

